

Les compétences obligatoires

liées à l'adhésion au SDE 07



Le SDE 07 a été créé en 1964 pour réaliser l'électrification rurale de l'Ardèche.

L'objectif était de permettre aux Ardéchois, y compris ceux résidant dans les endroits les moins accessibles du département, d'être desservis en électricité.

⇒ **Le SDE 07 regroupe toutes les communes ardéchoises. Elles lui ont confié la propriété des réseaux.**

Les compétences obligatoires sont valables pour tous les adhérents du SDE 07 par transfert de compétence : il s'agit notamment du contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz, ainsi que de la réalisation des travaux d'électrification.

L'ORGANISATION ET LE CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité BT (basse tension – 400 V) et HTA (moyenne tension – 20000 V), mais aussi de gaz dans l'Ardèche, le SDE 07 a confié la gestion de ces réseaux aux concessionnaires ENEDIS et GRDF, à des conditions fixées par **deux contrats de concession**.

Le SDE 07 contrôle la bonne application de ces contrats de concession : entretien du patrimoine concédé, renouvellement des équipements, qualité de l'énergie fournie, investissements suffisants...

Par ce contrôle, le SDE 07 est le garant du service public de la distribution d'électricité et de gaz.

TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Le SDE 07 **finance et réalise** pour le compte de la collectivité les travaux liés aux réseaux de distribution d'électricité : extensions de réseau, renforcements de réseau et sécurisation des réseaux (fils nus ou zones sensibles aux intempéries).

Pour les financements : se reporter à la fiche *La compétence électrification rurale*.

ATTENTION : dans les communes urbaines (se reporter à la fiche *Communes rurales, communes urbaines*), les travaux autres que les dissimulations et extensions pour l'alimentation d'équipements communaux ou intercommunaux, relèvent du concessionnaire ENEDIS.

TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX

La dissimulation consiste à **améliorer l'environnement** en rendant les réseaux plus discrets, tout en protégeant les équipements des intempéries. Elle contribue ainsi à la qualité de l'électricité fournie.

En cas d'aménagement des bourgs centres et des villages de caractère, en site protégé ou à proximité de monuments classés ou inscrits ou encore dans les zones environnementales sensibles (gorges de l'Ardèche, parc naturel régional des Monts d'Ardèche, parc des Cévennes...), le SDE 07 assure l'enfouissement des lignes électriques et coordonne la dissimulation conjointe des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.



CONTACT

Pour évoquer ou faire étudier votre projet par l'un des chargés d'affaires du SDE 07, nous écrire à l'adresse :



Tél. 04 75 66 38 90
sde07@sde07.com
sde07.com